
1ère Session, 5e Parlement, 18 Victoria, 1855.

BILL.

Acte pour empêcher les membres de
l'assemblée législative d'accepter des
charges à émoluments ou de profit,
sauf en certains cas.

Reçu et lu, la première fois, lundi, 5 mars 1854.

Seconde lecture, lundi, 12 mars 1855.

L'Hon. J. S. MACDONALD, (Glengarry.)

QUEBEC :
IMPRIME PAR LOVELL ET LAMOUREUX,
RUE LA MONTAGNE.